



FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS

AVIS N° 2020_50001_0001

A Marseille, le 21/07/2020

Direction Générale Adjointe Architecture et Valorisation des Equipements

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de modernisation des piscines de proximité.

RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION

Question 1, posée le 20/07/2020 :

Concernant la phase 2 de la TO2, confirmez vous que la ville sera en charge de la rédaction du contrat juridique du MGP comprenant CCAP et CCTP ?

Question 2, posée le 20/07/2020 :

Pour la tranche ferme - phase 1, pourriez vous préciser le nombre de cahiers des charges d'investigations complémentaires sur lequel les groupements peuvent établir leur offre ?

Question 3, posée le 21/07/2020 :

Pouvez vous préciser vos attentes décrites au CCTP de P2 et 3 ?

P2 : les descriptifs renvoient à une programmation. Est ce bien un préprogramme de base pour chacune des piscines.

P3 - scénarios : s'agit-il d'une confortation spatiale ?

Réponse 1, transmise le 21/07/2020 :

C'est bien la Ville de Marseille qui assurera la saisie définitive du dossier de consultation des entreprises candidates au marché global de performance sur son logiciel de rédaction des marchés.

L'AMO collabore étroitement et assiste les services de la Direction Générale Adjointe de l'Architecture et de la Valorisation des Equipements de la Ville de Marseille dans la rédaction itérative de l'ensemble des pièces du dossier (administratif, technique, juridique et financier) sur la base des trames utilisées habituellement par la Ville de Marseille et des éléments à fournir par l'AMO prévus à l'article 3.4.2 du CCTP.

A l'issue de ce travail collaboratif, l'ensemble du dossier doit recevoir la validation de la Direction des Marchés et des procédures d'Achats Publics de la Direction Générale Adjointe de l'Action Juridique avant lancement de la consultation.

Réponse 2, transmise le 21/07/2020 :

Le nombre de cahiers des charges d'investigations nécessaires n'est pas quantifiable à ce stade de l'opération. Le titulaire devra l'ensemble des cahiers des charges d'investigations nécessaires suivant l'analyse du corpus documentaire transmis par la Ville de Marseille et les résultats de sa propre étude de chacun des sites à réaliser en phase 1 de la tranche ferme.

Nous pouvons néanmoins vous préciser que la Ville de Marseille dispose de marchés à commande de diagnostics amiante, plomb, termites, géotechnique, pollutions des sols, relevé géomètre, diagnostics structures, génies électrique et climatique qui pourront être utilisés dans le cadre de l'opération.

Réponse 3, transmise le 21/07/2020 :

Les livrables attendus dans le cadre de la phase 2 sont décrits au CCTP. Ils sont en effet plus exigeants qu'une pré-programmation classique sans toutefois correspondre aux niveaux de détail d'une programmation détaillée.

Les scénarios attendus dans le cadre de la phase 3 sont décrits au CCTP. Ils vont bien au-delà de la simple confortation spatiale.